

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 18 en date du 07.04/2025)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

<p>Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle</p> <p>1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3</p> <p>ou par mail : info@fdc57.org</p> <p>ou site internet : www.fdc57.org</p>	<p>M le Maire de la commune de <u>Fresnes/Saulnois</u></p> <p>Adresse : <u>47. Rue de L'Église</u></p> <p>Code Postal : <u>57190</u></p> <p>Ville : <u>Fresnes/Saulnois</u></p>	<p>ONF (si lot domanial) :</p> <p>- Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ</p> <p><u>Ou</u></p> <p>- Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex</p>
--	---	---

Je soussigné (nom-prénom) DERDIGNY Philippe

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Fresnes/Saulnois

Lot n° 1 et 3 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant ADELECOURT

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- lots 1 et 3 selon les dégâts

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 15/04/2026 au 01/08/2027

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : ADELECOURT Le 17.04.26

Signature (obligatoire) :

